

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT D'ABITIBI  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

**AVIS PUBLIC**  
**CONCERNANT LA PREMIÈRE ANNÉE D'APPLICATION**  
**DU RÔLE TRIENNAL 2019-2020-2021**  
**Rôle d'évaluation du territoire non organisé Rivière-Ojima**  
(Languedoc, St-Eugène de Chazel et Hébécourt)

**AVIS PUBLIC**, est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière du territoire non organisé Rivière-Ojima (Languedoc, St-Eugène de Chazel et Hébécourt) de la MRC d'Abitibi-Ouest, sera, en 2019, en vigueur pour son premier exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions législatives applicables, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes:

- Être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2019;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé:

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC)  
D'ABITIBI-OUEST  
11, 5<sup>e</sup> Avenue Est  
LA SARRE (Québec) J9Z 1K7

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 09-1997 de la MRC d'Abitibi-Ouest et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ A LA SARRE  
Ce 01 novembre 2018



Nicole Breton,  
Directrice générale